

Quelles sont les règles de régularisation rétroactive des cotisations sociales au Luxembourg ?

Réponse courte

Au Luxembourg, seul le Centre Commun de la **Sécurité Sociale** (**CCSS**) est habilité à exiger la régularisation rétroactive des cotisations sociales. Le délai de prescription est de 3 ans, porté à 10 ans en cas de fraude. Les régularisations incluent les arriérés de cotisations majorés d'intérêts de retard, comme précisé dans la fiche sur [risques pour l'employeur après dépassement de seuil d'affiliation](#).

Définition

La régularisation rétroactive des cotisations sociales est une procédure légale par laquelle le **CCSS** exige le paiement de cotisations sociales non versées ou insuffisamment versées pour des périodes antérieures. Cette procédure vise à corriger les omissions, erreurs ou dissimulations constatées lors des contrôles ou sur signalement, comme précisé dans la fiche sur [dépassement du seuil de 49 % en sécurité sociale](#).

Conditions d'exercice

Le **CCSS** peut exiger une régularisation dans les cas suivants :

- Non-déclaration ou sous-déclaration de salaires
- Erreurs de calcul des cotisations
- Fraude ou dissimulation avérée
- Changement rétroactif de situation nécessitant un ajustement

Les délais légaux sont :

- **3 ans** de prescription pour les régularisations standard
- **10 ans** en cas de fraude ou fausse déclaration
- Délais calculés à partir de la fin de l'année civile concernée

Modalités pratiques

La procédure de régularisation suit les étapes suivantes.

Élément	Détail
Notification de redressement détaillant	Notification de redressement détaillant les montants et périodes concernés
Délai de 30 jours	Délai de 30 jours accordé à l'employeur pour présenter ses observations
Mise en demeure	Mise en demeure en l'absence de régularisation volontaire
Recouvrement forcé si nécessaire	Recouvrement forcé si nécessaire

Le montant à régulariser comprend :

- Les arriérés de cotisations
- Les intérêts de retard légaux
- Les éventuelles amendes administratives

Pratiques et recommandations

Pour prévenir les régularisations : **Vérifier** régulièrement la conformité des déclarations sociales

Corriger spontanément toute erreur détectée

Conserver les documents justificatifs pendant 10 ans

Mettre en place des procédures de contrôle interne

Consulter un expert en cas de doute

Cadre juridique

Le cadre juridique applicable repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
Art. 445 du Code de la sécurité sociale	Pouvoir de contrôle du <u>CCSS</u>
Art. 452 du Code de la sécurité sociale	Calcul des intérêts de retard
Art. 446-451 du Code de la sécurité sociale	Procédures de recouvrement
Art. 453 du Code de la sécurité sociale	Sanctions administratives
Art. 454 du Code de la sécurité sociale	Prescription des cotisations

Les employeurs doivent répondre exclusivement aux sollicitations du CCSS concernant les cotisations sociales luxembourgeoises. Toute demande émanant d'un organisme étranger est dépourvue de fondement juridique au Luxembourg.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.